

COMMUNE DE RECOLOGNE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 01 avril 2022 dans la salle du conseil à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur convocation en date du 28 mars 2022 pour la session ordinaire du mois d'avril.

Etaient présents : Annie ROUSSELOT, Sylviane CHLOPINSKI, Jacqueline TORRES, Franck VERIN, Anne MARTINEZ, Sophie GUENARD, Jean-Pierre BRUCKERT Michèle BOUDAUX, Roland MORALES, Frédéric CHATELAIN, Clément DIETRICH, Magalie GONZALES, Daniel MEYER

Excusés ayant donné pouvoir : Yasmine ROUX donne procuration à Sylviane CHLOPINSKI

Secrétaire de séance : Sophie GUENARD

Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- Convention CDEI
- Fongibilité des crédits
- Vente parcelle AA111

Ordre du Jour

- 1) Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
- 2) Cartes Avantages Jeunes
- 3) Tarifs 2022
- 4) Lotissement le Clos de l'Orbe : Convention de transfert d'équipement commun à la commune de Recologne
- 5) Convention entre le département du Doubs et la commune dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de Noironte RD5
- 6) Convention CDEI
- 7) Taxe sur la consommation finale d'Electricité (TCFE)
- 8) Avenant Lot 02 extension salle polyvalente accessibilité ERP
- 9) Travaux de rénovation du parc communal d'éclairage public
- 10) Compte administratif et compte de gestion 2021
- 11) Affectation des résultats
- 12) Vote des Taxes Directes Locales 2022
- 13) BP principal 2022
- 14) Fongibilité des crédits
- 15) Vente parcelle AA111
- 16) Syded : Extension du réseau d'électricité 21 Grande Rue et parcelle AC63
- 17) Questions diverses

DECLARATION PREALABLE

- Mme VOINET Sophie, 3 Rue Duretête, parcelle n°AB 116 pour une clôture

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Mme BARD-GIROUD Sophie, Lotissement « le clos de l'Orbe » parcelle n°AC119, pour une construction d'une maison individuelle
- Mme DEBOIS Maïté, Lotissement « le clos de l'Orbe » parcelle n°AC119 pour une construction d'une maison individuelle
- M. PY Stéphane, Lotissement « le clos de l'Orbe » parcelle n°AC119 pour une Construction d'une maison individuelle

CARTES AVANTAGES JEUNES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire l'opération cartes avantages jeunes en commandant 30 cartes et en les offrant aux habitants de Recologne âgés de 6 à 25 ans qui en feront la demande.

RENOVATION DU PARC COMMUNAL D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal de RECOLOGNE, après consultation des entreprises et suite à l'analyse des offres concernant rénovation du parc communal d'éclairage public, à l'unanimité:

- autorise Monsieur le Maire ou son 1^{er} adjoint, à signer les marchés de travaux avec l'entreprise SPIE CityNetWorks pour un montant de 59 678€ HT, dont l'offre a été considérée comme économiquement la plus avantageuse

CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU DOUBS ET LA COMMUNE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE NOIRONTE RD5

Cette convention présente les modalités juridiques et financières de l'opération d'aménagement de la Route de Noironte RD5. L'opération vise à requalifier cette partie de l'agglomération, à apaiser les vitesses, à créer un cheminement piéton et à collecter les eaux pluviales. Elle a été retenue au titre du programme 2022 des « Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération » (OPSA).

Le coût total de l'opération portée par la Commune, maître d'ouvrage, est estimé à 137 334,00 € HT. La Commune, en sa qualité de maître d'ouvrage, financera l'ensemble de l'opération et percevra la participation départementale de 100 % du montant des travaux de réfection de la RD5, montant estimé à 65 000.00 € HT et correspondant à la réalisation des travaux suivants :

- reprise de la couche de roulement de la RD5 (fraisage et enrobés en couche de roulement),
- signalisation horizontale et verticale dans le cadre de la politique définie par le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- APPROUVE la convention.
- AUTORISE le Maire ou son 1er adjoint, Daniel MEYER, à signer les documents relatifs à cette affaire.

TARIFS 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1er avril 2022 :

Bois de chauffage	Bord de route : 34 € le stère Bois sur pied : 7 € le stère
Alambic	10 €/ jour pour les habitants de la commune 20 € / jour pour ceux de l'extérieur
Concessions cimetière	15 ans : 100 € par m ² - Trentenaire : 150 € par m ² - Cinquantenaire : 250€ par m ² Mini tombes enfant -12ans (1m ²) : 50€ pour 30 ans Cavurnes : 15 ans : 100€ - Trentenaire : 150€ - Cinquantenaire : 250€ Caveaux : <ul style="list-style-type: none">- Trentenaire : 400 € pour 2m² - 800€ pour 4m²- Cinquantenaire : 800 € pour 2m² - 1600€ pour 4m²
Columbarium	2 urnes : 15 ans 150 € - 30 ans 200 € 4 urnes : 15 ans 300 € - 30 ans 400 € 6 urnes : 15 ans 450 € - 30 ans 600 €
Salle polyvalente Samedi/dimanche et jours fériés	Recolinois : 190 € Extérieurs : 300 €
Salle polyvalente Apéritifs particuliers	Recolinois : 60€ Extérieurs : 110 € Apéritif obsèques Recolinois : 10€ Apéritif obsèques extérieures : 50€
Salle polyvalente Pour Associations extérieurs	1 jour : 120 € 2 jours : 150 €
Salle polyvalente Commerçants	1 jour : 210 € 2 jours : 260€ 3 jours : 360€
Droit de place	150€ par an pour les commerçants de Recologne et des communes proches qui feront la demande de s'installer une fois par semaine, le droit de s'installer n'est pas transmissible ; 75€ par an pour une présence tous les 15 jours 150€ par passage pour les commerçants qui s'installent de façon non régulière. 30€/mois pour les Taxis
Coût horaire agents communaux :	Main d'œuvre seule : 30€/heure Main d'œuvre avec du matériel 50€/heure (tondeuse, débroussailleuse, tracteur)

LOTISSEMENT LE CLOS DE L'ORBE : CONVENTION DE TRANSFERT D'EQUIPEMENTS COMMUNS A LA COMMUNE DE RECOLOGNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE la convention
- AUTORISE le Maire ou son 1er adjoint, Daniel MEYER, à signer les documents de transfert et de rétrocession des équipements communs.

TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE)

- Ce point sera abordé lors d'un prochain conseil

CONVENTION CDEI

Monsieur le Maire présente la convention pour la tonte et l'entretien du village :

- 430€/équipe/jour pour les travaux divers en espaces verts
- 500€/équipe/jour pour la tonte avec gros matériel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE à l'unanimité d'accepter la convention
- et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire

AVENANT LOT 02 EXTENSION SALLE POLYVALENTE ACCESSIBILITE ERP

Monsieur le Maire présente l'Avenant N°1 au lot N°02- Gros œuvre de l'entreprise BESANÇON TOUS TRAVAUX

	Marché initial HT	Avenant N°1 HT (en plus)	Nouveau marché HT
Lot 02 - Gros oeuvre BESANÇON TOUS TRAVAUX	22734.62 €	+ 883.77	23 618.39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ACCEPTE les modifications de l'avenant mentionné ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU COMPTABLE, DRESSE PAR MONSIEUR COLLANGE THIERRY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 du budget communal, élaboré par le Trésorier de Besançon, les écritures étant en concordance avec celle du compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du BUDGET COMMUNAL qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	323 626,63€
Recettes	447 138,95€
Excédent exercice 2021	123 512.32€
Résultat reporté 2020	427 322,97€
Résultat de clôture :	550 835.29€

Investissement

Dépenses	268 806,03€
Recettes	143 268,25€
Déficit exercice 2021	-125 537.78€
Résultat reporté 2020	+ 48 123.67€
Résultat de clôture :	- 77 414.11€
Reste à réaliser :	-195 662.37€
Résultat définitif invt	-273 076.48€

Hors de la présence de Monsieur MORALES, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2021

Le Conseil Municipal délibère et DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

Fonctionnement	
Résultats reportés 2020	427 322,97
Opérations de l'exercice 2021	123 512,32
Résultats de clôture 2021	550 835,29
Investissement	
Résultats reportés 2020	48 123,67
Opérations de l'exercice 2021	-125 537,78
Résultats de clôture 2021	-77 414,11
<i>Restes à réaliser</i>	-195 662,37
RESULTATS DEFINITIFS : affectation de résultats	
Recette Fonctionnement au compte 002	277 758,81 €
Déficit Investissement au compte 001	77 414,11
AFFECTATION DE RESULTAT Cpte 1068 (recette invt)	273 076,48

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

Il est proposé au Conseil de délibérer de voter les taux 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'impositions, pour l'année 2022 comme suit :

	Base imposition	Taux 2022	Produits
Taxe foncière (bâti)	647 000	29.53%	191 059
Taxe foncière (non bâti)	26 700	14.98%	4 000
			195 059

APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	725 756,00	725 756,00
Investissement	1 128 014	1 128 014
TOTAL	1 853 769,22	1 853 769,22

FONGIBILITE DES CREDITS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- autorise le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

VENTE TERRAIN AA111

Vu la délibération du 20 mai 2021 concernant la vente du terrain AA111

- Le conseil Municipal autorise le Maire ou le 1er Adjoint Daniel MEYER à signer tout document concernant cette vente

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Meyer fait part de la visite sur place du pont Chaillot par le cabinet PMMconseil au titre du « Programme National Pont »
- Une visite par des experts a été réalisée au logement 3 de la mairie suite à un affaissement de la Dalle. Le rapport de l'expert conclut que « *le dommage ne compromet ni la solidité ni la destination de l'ouvrage.* »
- Monsieur le Maire fait lecture de la carte de remerciement suite au décès de Monsieur Abraham, président de l'association foncière.
- Monsieur le Maire informe d'une demande de droit de place pour un camion Pizza. Monsieur le Maire prendra contact auprès de l'artisan pour l'étude de ce dossier.
- Monsieur la Maire informe que la commune a bénéficié d'une subvention de 3 521 € pour logiciel cimetière, soit 70 % du montant HT.

La séance est levée à 23h15